



CHARTRE D'ENGAGEMENT DES MEMBRES DE **« RÉSONNE, RESEAU DE FEMMES REMARQUABLES »**

La mobilité des femmes est confrontée à des freins spécifiques : difficulté de conciliation des temps de vie professionnels et privés, manque de réseau professionnel, mobilité géographique plus limitée. Conséquence du présentéisme, l'effet réseau a longtemps été défavorable aux femmes. Le réseau permet de construire une diffusion non transparente des informations, de s'aider pour traiter des dossiers ou connaître par avance des opportunités professionnelles.

Né en 2019, Résonne est composé de femmes de tous âges et de toute fonction, catégorie professionnelle, exerçant dans le secteur public en région Auvergne-Rhône- Alpes.

Ce réseau est ouvert à toute femme de la fonction publique d'Etat, fonction publique territoriale, fonction publique hospitalière. Résonne a une vocation interministérielle et inter fonction publique, s'adresse à des agentes en activité, disponibilité ou retraite.

Tout autre professionnel qui le souhaiterait peut apporter une contribution au réseau en tant que partenaire.

Le fait d'être membre conditionne l'accès aux services proposés.

Résonne s'est fixé comme objectifs de :

- Favoriser l'entraide et l'échange au sein de la région entre ses membres
- Faciliter la mise en relation de ses adhérentes via un annuaire partagé
- Diffuser des informations et une culture de l'égalité professionnelle

L'atteinte de ces objectifs doit être associée au respect de principes et d'engagements qui, sans viser l'exhaustivité, lui semble essentiels. La qualité de membre du réseau impose le respect de cette Charte.

Ainsi, chaque adhérente de Résonne accepte de s'engager sur quelques principes fondant l'identité du réseau et ses modalités d'action, mais aussi fondant les règles et les principes éthiques de chacune des membres ainsi que son comportement dans le débat public.

1/ Valeurs communes :

Les valeurs fondamentales qui unissent nos membres sont l'engagement dans le réseau, le respect des personnes, l'intégrité, la loyauté et la solidarité.

L'identité et la cohésion de Résonne reposent sur des valeurs universelles :

- **La loyauté, l'intégrité et le respect** de l'autre qui exclut toute attitude ou expression à connotation discriminatoire, quelle qu'elle soit, qu'elle s'exprime sous forme autoritaire, allusive ou ironique ;
- **La solidarité**, une entraide entre membres dans un esprit de convivialité, confidentialité et de bienveillance ;
- **Le pragmatisme, l'ouverture d'esprit et la liberté de parole ;**
- **La participation active, l'exigence déontologique** procédant également du respect de l'autre ;

2/ Principes d'action :

Les services du réseau :

- Une plateforme numérique
- La possibilité d'accéder à du mentorat
- Mise en relation des adhérentes
- Des temps de rencontres sur des thématiques
- Des groupes de travail thématiques

Cette liste est non exhaustive et pourra évoluer en fonction des besoins et des ressources du réseau.

Les principes d'action qui régissent l'activité des membres dans leur engagement concourent à la mise en œuvre d'un développement responsable et durable,

Ces principes sont :

- **La transmission de la culture de l'égalité et de la diversité ;**
- **La communication** : les adhérentes s'engagent à répondre aux demandes des autres adhérentes pour faire vivre le réseau, dans la limite de leurs connaissances et de leur temps disponible
- **L'engagement** : L'engagement et le partage enrichissent les actions du réseau.

L'application de ces principes est une condition d'appartenance au réseau. Chaque membre est invité à signer cette charte lors de son adhésion.